



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le conseil municipal de Ville de Sutton a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 297** intitulé « Règlement relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Sutton ».

Ledit règlement a pour but de répondre aux exigences du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées à l'effet que le traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet n'est autorisé que si la Ville prend en charge l'entretien dudit traitement, peut le déléguer, et le facturer en conséquence.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^{ième}** jour du mois d'**octobre** de l'an **2019**.

*Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier*